

## SENAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 19 MAI 1868.

---

### **Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi qui autorise le Gouvernement à vendre les terrains militaires de la place de Charleroi et qui lui alloue un crédit spécial de 500,000 francs.**

*(Voir les Nos 151 et 167 de la Chambre des Représentants.)*

---

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président; MALOU, FORTAMPS, ZAMAN, le Comte DE MÉRODE-WESTERLOO, BISCHOFFSHEIM, le Baron VAN CALOEN et le Baron GRENIER; Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Gouvernement a sollicité de la Législature l'autorisation de vendre, de gré à gré, les terrains dont il lui a été fait remise, par suite du démantèlement de la place de Charleroi et de faire exécuter, au besoin et au préalable, les travaux de démolition et de nivellement nécessaires pour mettre ces terrains en valeur.

Un crédit spécial de 500,000 francs, à employer éventuellement à l'exécution de ces travaux, vous est demandé par M. le Ministre des Finances.

L'administration communale de Charleroi a soumis au Gouvernement un plan d'ensemble pour agrandir et embellir cette ville au moyen des terrains laissés libres par la démolition des fortifications. Ces terrains comprennent 84 hectares 75 ares 41 centiares, mais ils présentent des remblais et des excavations considérables, dont le nivellement partiel coûterait fort cher, tandis que, fait avec intelligence et ensemble, il pourra donner de grandes facilités pour l'exécution des travaux d'embellissement projetés et donnera, par suite, une grande valeur aux terrains à bâtir, que le Gouvernement pourra vendre.

Votre Commission des Finances a l'honneur de vous proposer d'accorder un vote favorable au Projet de Loi soumis à vos délibérations.

*Le Président,*  
Baron BETHUNE.

*Le Rapporteur,*  
Baron GRENIER.